



Licenciement pour faute grave

Par **ABDEL**, le **20/05/2011** à **17:14**

Bonjour, mon patron m'a licencié pour fautes graves il a prétendu que je ne faisais pas correctement mon travail et que j'avais quitté mon travail avant l'heure ma question est-t'il le droit de me licencier sans preuve si oui est-ce une faute grave? que dois-je faire pour me défendre car je suis un père de famille merci

Par **Cornil**, le **25/05/2011** à **23:32**

Bonsoir Abdel, Dans le cas d'un licenciement pour faute grave, c'est à l'employeur d'apporter la preuve de la faute et de sa gravité. Mais ceci, dans le cadre d'un recours en justice de ta part (prud'hommes). Voir pour cela un syndicat de ton choix (la plupart tiennent des permanences juridiques locales gratuites ouvertes aux non-syndiqués), qui pourra soit prendre en charge ta défense (contre adhésion), soit t'indiquer un avocat spécialiste avec honoraires raisonnables. bon courage et bonne chance.